



## Faire le bien, aujourd'hui et pour demain

Parce que chaque geste compte pour offrir les meilleurs soins, la **Fondation Pierre-Boucher** s'engage à améliorer concrètement la santé de notre communauté. Grâce à votre générosité, nous finançons l'acquisition d'équipements médicaux de pointe et l'amélioration du cadre de soins, afin que patients et soignants bénéficient d'un environnement optimal.

*Tous ces projets bénéficient directement à des milliers de patients et de familles de VOTRE communauté, et ce, depuis 1987.*



Pour toute information:



450 468-8136



info@fondationhpb.org ou en personne  
au rez-de-chaussée de l'hôpital



fondationHPB.org



1333, boul. Jacques-Cartier Est  
Longueuil (Québec) J4M 2A5

Numéro d'enregistrement d'organisme de charité:  
**133661637-RR0001**

Contenu préparé en collaboration avec Novallier S.E.N.C.R.L.



## LE DON PAR TESTAMENT

*Un geste posé aujourd'hui...  
un cadeau pour demain*

## Un partenaire dévoué et un legs inestimable

Monsieur Jacques Gatien, fondateur de Les Promotions Atlantiques – mieux connu sous les noms de Starfrit, The Rock, Heritage – est un allié de longue date de la Fondation Pierre-Boucher. Depuis 1995, il a soutenu notre mission par ses dons, son engagement antérieur au sein du conseil d'administration (2010-2014), sa participation active à plusieurs éditions du Tournoi de golf et son soutien à d'autres événements de collecte de fonds.

**Aujourd'hui, il choisit d'aller encore plus loin en faisant un legs testamentaire, un geste de générosité qui reflète son attachement profond à la communauté.**

« L'Hôpital Pierre-Boucher dessert la région où j'ai fondé mon entreprise et où résident la plupart de mes employés. J'ai pris conscience de son rôle essentiel dans la vie des individus et des familles, offrant un refuge de guérison, d'espoir et de soutien. En choisissant la Fondation comme bénéficiaire de mon legs, je souhaite contribuer à la pérennité de cet hôpital, qui incarne des valeurs de compassion, de dévouement et d'excellence médicale. C'est ma manière de laisser un héritage significatif pour un avenir où la santé est une priorité incontestable. »

Le geste de M. Gatien démontre l'impact qu'un don planifié peut avoir sur l'amélioration des soins de santé et le bien-être de notre communauté.



**Grand merci à  
Monsieur Gatien  
pour son appui!**

## Et vous ?

En intégrant la Fondation Pierre-Boucher à votre testament, vous pouvez, vous aussi, faire une différence durable.

**Pour en savoir plus sur les dons planifiés, contactez-nous dès aujourd'hui.**

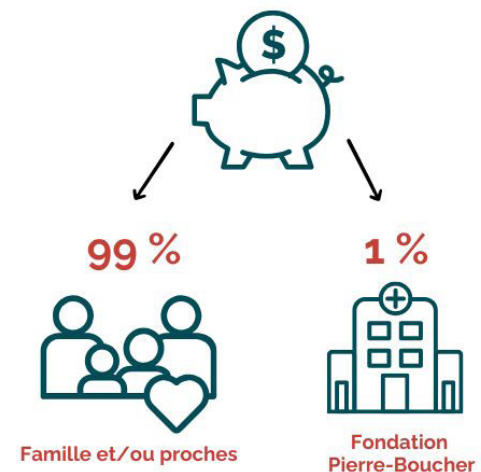
Avec vous  
**POUR LA  
VIE**

## Un appel à la générosité



Avec le don par testament, vous pouvez vous assurer d'appuyer l'avenir de votre famille tout en apportant une contribution précieuse à une cause qui vous est chère.

Au Canada et au Québec, plusieurs organisations encouragent les individus à donner un pourcentage de leurs avoirs à des organismes de bienfaisance. L'Association des professionnels en philanthropie (AFP) recommande souvent de contribuer avec un pourcentage fixe, comme 1 %, pour soutenir des causes importantes.



En adoptant cette pratique, vous pouvez avoir un impact significatif tout en équilibrant vos priorités familiales et philanthropiques. Vous pouvez ainsi choisir de réserver 99 % de vos actifs pour soutenir vos enfants et leurs projets, **tout en attribuant 1 % à un organisme de bienfaisance**, tel que votre hôpital local. Un pourcentage qui peut vous sembler modeste, mais qui aura une portée importante pour la cause que vous choisirez de soutenir!

## Les clauses testamentaires

Elles permettent de personnaliser la répartition de vos biens après votre décès selon vos volontés. Voici un résumé des principales options :

### 1. Legs à titre particulier

Vous pouvez léguer un bien spécifique, comme une somme d'argent, des titres en bourse, ou tout autre actif.

Exemple : « Je lègue à titre particulier à la Fondation Pierre-Boucher la somme de 35 000 \$. »

### 2. Legs universel

Vous pouvez léguer l'intégralité de vos biens à la Fondation, lui permettant ainsi de bénéficier de la totalité de votre patrimoine.

Exemple : « Je lègue tous les biens meubles et immeubles dont je serai propriétaire au jour de mon décès à la Fondation Pierre-Boucher. »

### 3. Legs à titre universel

Vous pouvez diviser votre patrimoine entre vos héritiers et la Fondation, attribuant un pourcentage spécifique de vos biens à l'hôpital.

Exemple : « Je lègue 1 % de tous mes biens meubles et immeubles à la Fondation Pierre-Boucher. »

### 4. Legs résiduaire

Vous pouvez d'abord attribuer des biens à des personnes proches et laisser le reste de votre patrimoine à la Fondation.

Exemple : « Je lègue à titre particulier ma résidence située à Longueuil à mon neveu. Je lègue le résidu de tous mes biens meubles et immeubles à la Fondation Pierre-Boucher. »

## Questions fréquentes

### Faut-il être riche pour faire un don planifié ?

Non, tout le monde peut faire un don planifié. Ce type de don tient compte de la situation du donateur et de celle de sa famille. Lorsque vous optez pour un don planifié, vous ne mettez pas en jeu l'héritage de vos proches. Il y a en effet plusieurs façons de transmettre une somme à la Fondation sans pour autant affecter le patrimoine familial.

### Aurai-je de la reconnaissance de mon vivant ?

La Fondation a conçu un programme de reconnaissance pour tous ses donateurs, incluant des outils spécifiques aux donateurs ayant prévu un don planifié.

### Est-il possible de diminuer mon impôt à payer ou celui de ma succession ?

Oui, mais chaque forme de don comporte des avantages fiscaux différents. Il est donc important de consulter un spécialiste qui peut vous conseiller pour maximiser l'impact de votre don afin de profiter des crédits d'impôt offerts par les gouvernements.

### Pouvez-vous me recommander des professionnels spécialisés dans ce domaine ?

Absolument. Au besoin, nous pouvons vous fournir quelques références sans engagement de votre part.

## Sources de réflexion

### À discuter avec mon professionnel

- Quelles sont mes options pour intégrer, à un nouveau testament, un legs en faveur d'un organisme de bienfaisance ?
- Puis-je seulement envisager de faire une mise à jour de mon testament existant ?
- Comment le legs par testament sera-t-il géré et exécuté une fois que je ne serai plus là ?
- Outre le legs par testament, quelles sont les autres options de don à considérer ?
- Pouvez-vous me fournir des détails sur les avantages fiscaux liés aux legs par testament et comment ils s'appliquent à ma situation spécifique ?
- Existe-t-il des stratégies spécifiques que je devrais considérer pour minimiser mon impôt à payer ?
- Pouvez-vous m'aider à déterminer le montant approprié à léguer ?

Pour en savoir plus, consultez votre planificateur financier, votre notaire ou votre comptable.

En plus de soutenir l'hôpital, notre fondation appuie maintenant ces établissements de Longueuil :

- Centre d'hébergement de Mgr-Coderre
- Centre d'hébergement du Manoir Trinité
- Centre d'hébergement du Chevalier-De Lévis
- Centre d'hébergement René-Lévesque
- Maison des aînés et alternative